

Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du 28 avril 2022

Le vingt-huit avril deux-mille vingt-deux à 14 heures 30, les membres du Conseil de la Recherche (CoR) se sont réunis salle des Conseils - Maison des Services à l'Étudiant.

Le Conseil de la Recherche est présidé par M. Eric MARKIEWICZ, Vice-Président Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) représentant du Président, et M. Christian MICHEL-DANSAC est nommé secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 13 membres présents et 9 membres représentés.

Le quorum des membres présents et représentés étant atteint, le Vice-président déclare que le Conseil de la Recherche est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour modifié qui est le suivant :

- Approbation du relevé de décisions de la séance du 17 mars 2022 ;
- Avis sur les demandes de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de- France : (retiré de l'ordre du jour)
- Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature ;
- Avis sur la mise à jour de la Charte de signature unique des publications ;
- Informations sur le volet Recherche du Dialogue Stratégique de Gestion avec le MESRI ;
- Informations sur la vague 2 des Chaires de Professeur Junior ;
- Questions diverses.

Présidence
du CoR M. Eric MARKIEWICZ, Vice-président du Conseil de la Recherche

Présents : **13**

Collège 1 avec voix délibérative : M. DOGHECHE, M. KOLSKI, Mme RIVENQ, Mme SANTINELLI-FOLTZ

Collège 2 avec voix délibérative : M. BECHET, M. DEFOORT, M. DEQUIDT, M. HEBBAR, Mme RAHMOUN

Collège 3 avec voix délibérative : M. DELILLE, Mme DRAUX, M. SIMON

Collège 4 avec voix délibérative :

Collège 5 avec voix délibérative : Mme GIARD

Membres de droit sans voix
délibérative

Invités sans voix délibérative : M. MICHEL-DANSAC, Mme DEFOND

Ont donné pouvoir : **9**

M. ASSAAD à M. DOGHECHE
Mme BARBAFIERI à Mme SANTINELLI-FOLTZ
Mme DUBAR à M. KOLSKI,
M. JENOT à Mme RIVENQ
M. POPIEUL à M. DEFOORT
M. JUNOT à M. HEBBAR
M. LETENEUR à M. DEQUIDT
Mme THILLIEZ à M. BECHET
M. LIPPERT à M. DELILLE

Excusés :
M. ARTIBA,
M. ASSAAD, Mme BARBAFIERI, Mme DUBAR, M. JENOT, M. POPIEUL
Mme CHEHAMI, Mme FRIANT-KESSLER, M. JUNOT, M. LETENEUR,
Mme REY, Mme THILLIEZ
M. LIPPERT
Représentant Région HdF, M. J. MULLER, M. WAUTIER, M. GUEGEN, Mme LEONE, Mme GONDY
M. DULION, Mme BOURGERY
Mme Céline BILLOIR, Mme TRUFFERT, M. VAGANAY, M. DE LA BOURDONNAYE

Approbation du relevé de décisions de la séance du 17 mars 2022

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 17 mars 2022.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'approuver ce relevé de conclusions.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'approuver le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 17 mars 2022 à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature.

Ce tableau, présenté à chaque CoR, synthétise les contrats et conventions de recherche signés ou en cours de signature, aux niveaux régional et national, et également européen et international.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ce tableau.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur le tableau des contrats de recherche et conventions de financement de projets régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux, signés et en cours de signature, qui leur est présenté.

Avis sur la mise à jour de la Charte de signature des publications

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite la représentante du SCD à présenter la mise à jour de la Charte de signature unique des publications.

Il est rappelé que la mise à jour est nécessaire pour prendre en compte la restructuration des Unités Labellisées de Recherche (ULR) hors UMR(s) et le statut de l'INSA HdF pour les 2 UMR(s). Il est également rappelé l'importance de la localisation géographique (F-59313 Valenciennes, France) pour augmenter la visibilité de l'établissement et permettre un meilleur référencement des publications dans les bases de données. L'usage du monoligne est recommandé, mais le multiligne est accepté si l'éditeur l'exige.

UMR mode monoligne

- PERSONNEL UPHF

Prénom Nom de l'auteur ^{1, 2}

¹Univ. Polytechnique Hauts-de-France, CNRS, « autres tutelles principales », UMR « N° UMR » – « Sigle UMR » – « Intitulé UMR », F-59313 Valenciennes, France

²Autre établissement partenaire*, Code postal Ville, Pays

- PERSONNEL INSA HdF

Prénom Nom de l'auteur ^{1, 2, 3}

¹Univ. Polytechnique Hauts-de-France, CNRS, « autres tutelles principales », UMR « N° UMR » – « Sigle UMR » – « Intitulé UMR », F-59313 Valenciennes, France

²INSA Hauts-de-France, F-59313 Valenciennes, France

³Autre établissement partenaire*, Code postal Ville, Pays

ULR mode monoligne

Prénom Nom de l'auteur ^{1, 2}

¹Univ. Polytechnique Hauts-de-France, INSA Hauts-de-France*, « Sigle ULR » – « Intitulé ULR », F-59313 Valenciennes, France

²Autre établissement partenaire**, Code postal Ville, Pays

**Dans cet ordre, que le chercheur soit personnel UPHF ou personnel INSA HdF*

***Le cas échéant pour certains enseignants-chercheurs affiliés ou associés individuellement à d'autres structures de recherche*

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur cette mise à jour de la charte de signature unique des publications.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ce tableau.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur la mise à jour de la charte de signature unique des publications, qui leur est présentée.

Informations sur le volet Recherche du Dialogue Stratégique de Gestion avec le MESRI

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente le projet « Open Science Data Warehouse de l'UPHF et de l'INSA HdF » qui a été accepté et qui bénéficie d'un financement de 160 000€.

Objectif du projet :

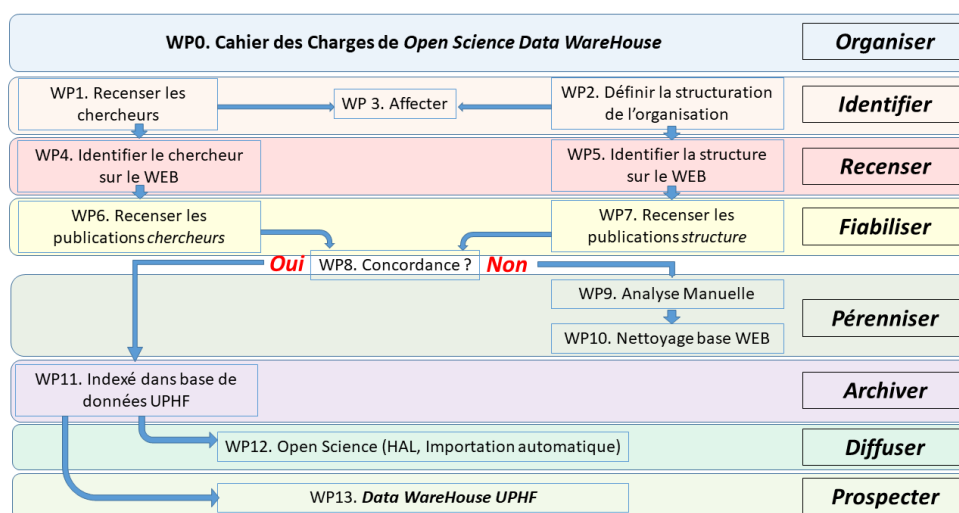
- Développer un outil dynamique et « automatisé à terme » de suivi mensuel des publications pour vérifier l'affiliation correcte du signataire à l'UPHF, à l'INSA HdF, à leurs laboratoires et permettant la création d'une base de données interne
- Comparer les référencement et la complétude dans nos archives HAL UPHF/INSA

Ce projet s'inscrit dans le prolongement du précédent projet DSG soutenu par le MESRI « Déploiement d'une politique d'établissement en faveur de la Science ouverte (open science) et de l'Ouverture des données de la recherche (open data) » :

- Renforcer l'alimentation de nos portails HAL et créer des passerelles automatiques entre les différents systèmes de signalement et de gestion de la recherche
- Garantir l'exhaustivité du recensement de notre production scientifique courante dans HAL et dans les bases moissonnées par les ranking internationaux (Shanghai Thématique, THE IMPACT, THE WUR, U-Multirank, ...).

Démarche :

L'organisation du projet proposé s'appuie sur 13 workpackage donnant lieu à 13 livrables.



Les moyens :

Personnel		Détail des coûts	Budget demandé
Chef de Projet	Structuration du système, suivi, validation Statistique, interface	50 000€ (valorisation UPHF et INSA HdF)	
Ingénieur informaticien expert	Programmation base de données, requêtes, Transfert Hal	18 x 6000€	108 000€
Technicien	Opération de saisie	18 x 3000€	54 000€
		212 000 K€	162 000€

Informations sur les Chaires de Professeur Junior

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente le dispositif Chaires Professeur Junior.

Cadre et Réglementation

Loi de Programmation de la Recherche (LPR)

L'article 4 de la loi n°2020- 1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche a créé aux articles L. 422-3 du code de la recherche et L. 952-6-2 du code de l'éducation un nouveau type de contrat de pré-titularisation dénommé « **Chaire de professeur junior** ».

Le Décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior détermine les **modalités de recrutement** sur projet de recherche et d'enseignement par un contrat dénommé "**Chaire de professeur junior**" permettant à son terme, et après **évaluation de la valeur scientifique et de l'aptitude professionnelle** de l'agent par une commission de titularisation, d'accéder à un **emploi titulaire** dans les corps de **professeurs des universités** ou assimilés ou de directeurs de recherche.

Chaque titulaire bénéficiera par ailleurs d'un financement de l'ANR d'un montant de 200 K€.

Description du dispositif

- ✓ Un appel à projet (AAP)
- ✓ Un arrêté ministériel détermine les champs de recherche et le nombre de CPJ par établissement (EPSCP ou EPST)
- ✓ Le recrutement sous forme de CPJ est limité à 15% (dans les EPSCP) ou 20 % (EPST) des recrutements dans le corps
- ✓ Une commission de recrutement (dont la moitié au moins de membres extérieurs à l'établissement et au moins un membre étranger) choisit le candidat au contrat sur la base d'un appel à projets de recherche et d'enseignement
- ✓ Le contrat comprend les engagements des 2 parties, notamment en termes d'obligations d'enseignement et de recherche et de financement du projet. Il est complété par une convention de recherche et d'enseignement incluant notamment les partenaires
- ✓ Une commission de titularisation dans le corps des PR donne son avis sur le candidat à la titularisation au terme de son contrat

La CPJ vise un recrutement sur appel à projets pour des candidats ayant déjà acquis une certaine expérience postdoctorale de haut niveau.

Il s'agit d'un seul contrat de pré-titularisation, de 3 à 6 ans selon l'expérience, complété par une convention de recherche et d'enseignement.

D'une rémunération élevée (niveau PR2) en période contractuelle & des financements de recherche assurés et fixés préalablement (200 000 € par projet par l'ANR).

La titularisation se fait dans le corps des PR.

Le dispositif doit permettre d'attirer de jeunes talents et d'accroître la notoriété et l'excellence de l'EPE.

Campagne d'emplois 2022 Chaires Professeur Juniors suite à l'AAP Vague 1 de juillet 2021

L'Université Polytechnique des Hauts de France a obtenu 2 CPJ :

- 1 chaire "Système HybrIde de La cyber sécurité Dédié aux transports intelligents (SHILD)" (IEMN/INSA)
- 1 chaire "Patrimoine Numérique (PatriNum)" (LARSH/ISH)

Arrêté du 17 décembre 2021 fixant le nombre de contrats de chaires de professeurs juniors susceptibles d'être pourvus pour l'année 2021 et le montant de financement par l'Agence Nationale de la Recherche

Procédure et calendrier :

Le 2 Mars 2022

- ✓ Publication des 2 profils sur le site de l'établissement, Galaxie et Euraxess
- ✓ Dépôt des candidatures (Serveur Galaxie FDIS)

Le 4 Avril 2022

- ✓ Clôture enregistrement des candidatures 16 H dans Galaxie FIDIS

Le 7 Avril 2022

- ✓ CAC si demande de dispense de Doctorat

Du 7 Avril au 7 Juin 2022

- ✓ Travaux des commissions de sélection

Le 1er Juillet 2022

- ✓ Validation des candidats sélectionnés par le Président
(1 candidat retenu par chaire)

Avant le 15 Aout 2022

- ✓ Rédaction et signature des conventions de recherche et d'enseignement

Le 1er Septembre 2022

- ✓ Date de début de contrat des Chaires de Professeur Junior

Réponse à l'AAP Vague 2 des Chaires Professeurs Juniors en février 2022

L'UPHF et l'INSA HdF ont déposé chacun 3 projets de CPJ en vague 2 et les ont classés comme suit :

1) INSA HdF

- Rang 1 : Projet CPJ **MESURUFO** - MEcanique par indentation instrumentée multi-échelles des SURfaces RUGueuses FONctionnelles
- Rang 2 : Projet CPJ **M2OFAC** - Modélisation Mathématique et Optimisation de la Fabrication Additive Céramique
- Rang 3 : Projet CPJ **MAFAC** - MATériaux multiFonctionnels dédiés aux Applications Capteurs Acoustiques

2) UPHF

- Rang 1 : Projet CPJ **HEART** - Architectures de systèmes industriels cyber-physiques acceptables par l'humain
- Rang 2 : Projet CPJ **HUMA2IN** - HUmain-Machine Automatique et Artificial INTelligence
- Rang 3 : Projet CPJ **ECDD** - Économie Circulaire et Développement Durable

Le Projet **MESURUFO** a été retenu, mais affecté à l'EPE UPHF par la DGESIP du MESRI.

Questions diverses:

Il est demandé par les conseillers/ères si un bilan de l'AAP interne « Conférenciers étrangers invités » peut être réalisé et le cas échéant si un second AAP peut être lancé.

Le Vice-président en charge de la recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France demande à la Direction de la Recherche et de la Valorisation d'établir un bilan des venues au 1^{er} trimestre des Conférenciers étrangers invités pour s'assurer du potentiel disponible pour un second appel à projets qui sera examiné lors du prochain Conseil de la Recherche.

Il est également fait mention d'un retour sur le classement par les facultés de l'UMons sur les projets de cotutelles de thèse et d'une crainte pour les projets portés par le Pôle Matériaux UPHF-UMONS s'inscrivant dans le cadre de l'Alliance EUNICE.

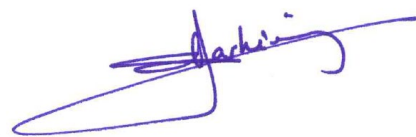
Le Vice-président en charge de la recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France précise qu'à ce stade il n'y a pas matière à s'inquiéter, car UMons a également un dispositif spécifique pour les cotutelles de thèse dans le cadre de l'Alliance EUNICE.

En l'absence d'autres questions, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures trente.

Est dressé le présent relevé de conclusions du Conseil de la Recherche, qui s'est tenu le vingt-huit avril deux-mille vingt-deux, signé par le Vice-président en charge de la recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France, président de séance.

Valenciennes, le 28 avril 2022

Le Vice-président du Conseil de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,



Prof. Eric MARKIEWICZ